

**ARRETE PORTANT PROCLAMATION DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
A LA CFVU ET A LA CR**

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment les articles L714-1 et L719-1 ;
Vu le code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment les articles D719-1 à D719-40, à l'exception des articles D719-17, D719-28, D719-30 à D719-36-1, sauf la dernière phrase de l'article D719-36 et compte tenu la réserve introduite au 1er alinéa de l'article D719-22 par le I de l'article 6 du décret du 26 mai 2011 cité infra ;
Vu le décret du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat, à l'exception du III de l'article 2, du 7° de l'article 5 et de l'article 15 ;
Vu les statuts de l'université en vigueur ;
Vu l'arrêté électoral du 3 octobre 2024 portant renouvellement partiel des représentants des personnels à la CFVU et à la CR ;
Vu l'arrêté portant composition des bureaux de vote électronique et du bureau de vote centralisateur en date du 19 novembre 2024 ;
Vu la délibération 62 du conseil d'administration en date du 8 décembre 2020 ;
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 23 février 2023 portant élection d'Emmanuelle Garnier à la présidence de l'Université Toulouse II ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 25 septembre 2024.

ARTICLE 1

Par le présent arrêté et les 2 feuillets annexés, sont proclamés les résultats du scrutin des 26, 27 et 28 novembre 2024.

ARTICLE 2

Le présent arrêté et ses annexes sont transmis à la rectrice de la région académique, chancelière des universités. Ils sont communiqués au président de la commission de contrôle des opérations électorales.

ARTICLE 3

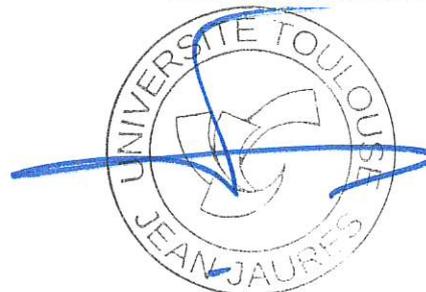
L'arrêté et ses annexes sont affichés sur le site internet de l'université et sur l'espace numérique de travail.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 28 novembre 2024

Emmanuelle GARNIER



Les procès-verbaux sont consultables sur demande auprès du pôle Affaires Institutionnelles



UNIVERSITÉ TOULOUSE

Jean Jaurès

Résultats des élections des 26, 27 et 28 novembre 2024

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES COMPOSANTES PEDAGOGIQUES ET RENOUVELLEMENT TOTAL DES COMITES SCIENTIFIQUES QUALIFIES ET DU CONSEIL DOCUMENTAIRE

CR - COLLEGE 2(HDR)- SCIENCES ET TECHNOLOGIES (ST)

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	8
Nombre d'émargements	5
Nombre d'enveloppes de vote	5
Taux de participation	62,50%
Nombre de votes blancs	2
Nombre de suffrages valablement exprimés	3

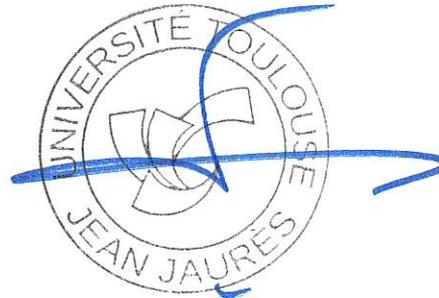
	Nbr de suffrages		Résultat
ROMAIN GUILLAUME (SNESUP-FSU)	3	100,00%	ELU

Conclusion

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

Dates du scrutin

Le scrutin s'est déroulé du 26/11/2024 à 09h00 au 28/11/2024 à 16h30.



RENOUVELLEMENT PARTIEL DES COMPOSANTES PEDAGOGIQUES ET RENOUVELLEMENT TOTAL DES COMITES SCIENTIFIQUES QUALIFIES ET DU CONSEIL DOCUMENTAIRE

CFVU - COLLEGE A - SCIENCES ET TECHNOLOGIES (ST)

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	21
Nombre d'émargements	16
Nombre d'enveloppes de vote	16
Taux de participation	76,19%
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	16

	Nbr de suffrages		Résultat
	Nbr	Pourcentage	
ADRIANA SOVEJA (ENSEMBLE POUR L'UNIVERSITE)	10	62,50%	ELUE
NICOLAS SAVY (SNESUP-FSU, Le coeur de notre métier, notre métier au coeur)	3	18,75%	-
ERIC CAMPO (Pluralité)	3	18,75%	-

Conclusion

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

Dates du scrutin

Le scrutin s'est déroulé du 26/11/2024 à 09h00 au 28/11/2024 à 16h30.

